



Comme chaque année, le Chœur régional du Hainaut se réunit de septembre à décembre et prépare un programme de musiques sacrées avec un orchestre et des solistes professionnels.

Au fil des ans des chanteurs de diverses chorales et d'autres se retrouvent pour former un ensemble de près de 100 participants et s'impliquent dans un projet qui se veut hors des programmes habituels.

Pour cette saison nous vous proposons :

« Musiques des Pays-Bas Autrichiens »

Si vous êtes intéressé par un travail choral de qualité où l'accent est mis sur l'interprétation et la musicalité, présentez-vous à la première répétition :

Le LUNDI 7 septembre à 20h

Académie de musique rue des Cinq Visages 6 à Mons

Concerts : samedi 12 décembre 2009 20h en l'Eglise Saint Martin à Hyon
samedi 30 janvier 2010 N-D de Lourdes, Place du Sud à Quaregnon,
samedi 20 mars 2010 Eglise Saint Pierre à Beloeil

Direction : Yves Wuyts yveswuytsbe@yahoo.fr 065/673456 tél et fax

Renseignements : Attention changement d'adresse du site du chœur du Hainaut :
<http://www.choeurhainautacjmonsbelgique.be>

Voici une présentation succincte du programme que nous allons travailler :

Musiques des Pays-Bas Autrichiens

Au début du 18^{ème} siècle une série de traités firent passer les Pays-Bas espagnols sous la dépendance de l'empire autrichien. Cette période de relative stabilité durera près d'un siècle (hormis quelques courtes occupations françaises). Sous ce régime de despotisme éclairé nos régions connurent un nouvel essor économique et des grands travaux d'infrastructure et d'embellissement furent réalisés. Bruxelles – petite ville de 75.000 habitants devient véritablement capitale et le lieu de séjour du Gouverneur et de sa Cour. Les places Royale (de Lorraine), des Martyrs (Saint-Michel), la Chapelle Royale (Place du Musée) sont entre autres édifices les témoins de cette prospérité. Le pays tout entier bouge : routes, canaux, ports, usines et manufactures sont mis en chantier. A ce mieux vivre (du moins pour la classe

privilegiée et les nouveaux bourgeois) est associée une vie mondaine intense où il est de bon ton d'être vu et d'y afficher sa réussite. Charles de Lorraine - que la population appelle «le joyeux» - gouvernera les Pays-Bas méridionaux de 1744 à 1780 et concrétisera le mieux l'hédonisme ambiant et la relative liberté d'entreprendre. Les familles nobles et riches bourgeois promeuvent les arts dont la musique dans tout le pays. A Bruxelles trois pôles concrétisent l'ampleur de l'activité musicale:

- les églises et surtout la très officielle Collégiale Sainte Gudule qui dispose de la maîtrise la plus fournie (les compositions des maîtres de chant ont heureusement été conservées et réparties au Conservatoire Royal de Bruxelles et à la Bibliothèque Nationale.
- la chapelle royale de la Cour qui assurait les services religieux mais aussi les concerts de table, concerts de chambre pour le plaisir et le délassement des Sérénissimes Gouverneurs Généraux.
- le théâtre de la Monnaie et les associations de concerts qui bénéficient du soutien financier des gouvernants.

Leuven, Antwerpen, Mons, Soignies, Enghien et surtout la principauté indépendante de Liège sont irrigués par cette sève nouvelle. Terre de convergence où les influences italienne, française, anglaise, germanique ont façonné un art musical digne d'intérêt et que l'histoire a catalogué trop longtemps comme l'œuvre de « petits maîtres ».

Ce ne sera qu'après 1945 que des musicologues courageux (Wangermée, Clercx, Quitin etc.) révéleront l'ampleur et la richesse de ces « **MUSIQUES DES PAYS BAS AUTRICHIENS** ».

Sans doute les limites budgétaires, l'ampleur du travail pour répertorier les fonds musicaux et un certain engourdissement n'ont pas permis de concrétiser et sortir des cartons les multiples partitions.

Merci à la jeune équipe de musicologues Anne François-Drugmand, Ingrid Bourgeois, Laurent Hulbosch qui avec beaucoup d'enthousiasme font œuvre d'édition et recherche pour nous offrir de nouvelles découvertes.

Yves WUYTS



Organisation pratique des inscriptions :

Comme chaque année depuis 2006, les répétitions débiteront par la distribution d'un document d'accueil et des premières partitions. L'inscription ainsi que la récolte de la traditionnelle participation aux frais de 2,00 € pour laquelle nous vous prions de venir avec le compte juste se dérouleront selon la procédure expliquée dans le document d'accueil qui vous sera remis dès votre arrivée. Cette procédure est celle qui a été introduite en 2006. Nous attirons votre attention sur la ponctualité et une inscription correcte et complète qui constituent des conditions essentielles de la mise à disposition des locaux par la Ville de Mons. Les inscriptions seront clôturées définitivement à l'issue de la troisième répétition.